



Vente du bien immobilier suite à un moratoire

Par **olivier77350**, le **15/08/2014** à **21:47**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir s'il vous plait un renseignement, mon épouse et moi même, nous sommes en surendettement depuis 9 ans, nous avons eu un moratoire de 18 mois en 2012 et là nous avons de nouveau déposé un dossier de surendettement et la Banque de France nous demande de vendre notre bien et que celui-ci a été évalué à 190000 euros par un agent immobilier et ce qui permettrait de rembourser le prêt immobilier (110000 euros) et les autres créanciers (38000 euros), nous ne sommes pas contre de vendre notre maison, mais si on rembourse tous nos créanciers on ne pourra pas se reloger car nous avons 3 enfants et je suis moi même handicapé et ma femme mère au foyer suite à mon handicap, et notre commune ne peut pas nous reloger et l'assistante sociale également car trop nombreux, le Jex qui avait validé le moratoire m'avait dit que si elle n'aurait pas demandé le moratoire, elle aurait demandé l'effacement des dettes, et c'est là que je ne comprends pas, comment peut elle effacer nos dettes sachant que si on vend notre maison on pourra rembourser nos créanciers et serte il ne nous restera pas grand chose si on veut racheter cash une nouvelle maison en province, merci pour votre réponse et très bonne journée.